

LE TRAIT-D'UNION

SYNERGIE-OFFICIERS



LES FEMMES S'ENGAGENT À SYNERGIE-OFFICIERS



**SYNERGIE
OFFICIERS**

Revue trimestrielle
Avr. 2022 • n°235 • 3,00 €



SOMMAIRE

SYNERGIE OFFICIERS

le trait d'union n°235

N° 235 - 1^{er} Trimestre 2022

Revue trimestrielle d'information
du Syndicat Synergie-Officiers

Affilié à la CGC par le canal exclusif
de l'Union Fédérale des Cadres des
Fonctions Publiques (CFE-CGC)

Publication inscrite
à la commission paritaire de presse
sous le n° CPPAP : 1020 S 05864
Valable jusqu'au 31 octobre 2025

Synergie-Officiers
3, Bd du Palais - 5^{ème} étage 75004 PARIS
Tél. : 01 40 13 02 85 Fax : 01 40 28 47 73
bureau.national@synergie-officiers.com

Abonnement
Un an, 4 numéros : 10 €
Contacter le Secrétariat au 01 40 13 02 85

Directeur de la publication
Patrice RIBEIRO

Rédacteur en chef
Alain ROMANET

Rédaction
Benjamin ISELI, Gaëlle JAMES,
Isabelle TROUSLARD,
Frédéric BISANCON, Benoît EBEL et les
membres de la section des retraités

Maquette et réalisation
Editions Crépin-Leblond
14 rue du Patronage Laïque
52902 Chaumont
Tél. : 03 25 03 87 48 Fax : 03 25 03 87 40

3 ÉDITO

4 PORTRAIT

- LES FEMMES S'ENGAGENT À SYNERGIE-OFFICIERS

20 ACTUALITES

- LOPMI – SIGNATURE DU PROTOCOLE DU
02 MARS 2022

- EXHAUSSEMENT DU CORPS DE
COMMANDEMENT : SYNERGIE-OFFICIERS
SEUL AUX COMMANDES

24 SOUVENONS-NOUS

- LA R5 PIE DU PÉRIPHÉRIQUE

28 LE MOT DU TRÉSORIER

29 SO ET ALLIANCE AVANTAGE

- UN AN DÉJÀ !

32 GRILLE DE TRAITEMENTS IDF

34 GRILLE DE TRAITEMENTS PROVINCE

En cette journée internationale des droits des femmes 2022, il m'est apparu opportun de mettre en avant l'engagement des femmes de SYNERGIE-OFFICIERS. Vous retrouvez ainsi leurs portraits, leurs parcours et la richesse qu'elles insufflent par leur ferveur au corps des officiers pour le bénéfice de tous et de chacun !



PATRICE RIBEIRO

Par leur énergie et leur force de conviction, elles contribuent à la croissance de SYNERGIE-OFFICIERS, et à notre position désormais majeure et préférentielle qui a permis d'emporter un protocole historique que j'ai ratifié le 2 mars 2022, à l'instar de la totalité des organisations syndicales, pour la modernisation des ressources humaines de la police nationale. SYNERGIE-OFFICIERS a obtenu des mesures concrètes pour l'exhaussement du corps de commandement. Cela s'inscrit dans un continuum déjà engagé à la suite du protocole de 2016 par le Beauvau de la Sécurité, et dans lequel nous continuerons de nous inscrire sans relâche, pour que l'officier de police bénéficie toujours d'une reconnaissance grandissante en tant que cadre supérieur de la fonction publique.

Tout d'abord, fruit d'une lutte de plusieurs années, la part responsabilité de l'IRP des officiers a enfin fait l'objet d'une revalorisation, à hauteur de 25 %, dont 10 % dès juillet 2023 pour arriver à son terme en juillet 2027. Concernant la part performance, cette dernière sera désormais calculée selon les mêmes modalités que celles du CCD, c'est-à-dire sur l'IRP majorée, le cas échéant, et non de base.

Par ailleurs, 150 IRP postes difficiles et 150 IRP chefs de service seront créés d'ici 2027 au bénéfice des officiers, en plus des deux fois 100 déjà arrachées dans le cadre du Beauvau de la Sécurité.

Pour les plus jeunes d'entre nous, SYNERGIE-OFFICIERS a obtenu le raccourcissement des deux premiers échelons de capitaine à un an au lieu d'un an et demi avec un chantier sur le raccourcissement de la carrière de capitaine.

SYNERGIE-OFFICIERS a également veillé à valoriser la pénibilité du travail de nuit. Ainsi, pour les officiers concernés, l'ITN sera triplée d'ici 2027.

Concernant la filière judiciaire, les collègues exerçant des fonctions d'officier de police judiciaire bénéficieront d'une prime OPJ de 1 500 € annuel à compter de 2023.

Pour les capitaines, nous avons obtenu la banalisation

et la revalorisation de l'échelon exceptionnel de capitaine par la création d'un 11e échelon à l'indice majoré de 716.

Satisfait de ces engagements pris par Gérard Darmanin, SYNERGIE-OFFICIERS restera néanmoins vigilant sur leurs applications, mais aussi sur la mise en œuvre d'autres mesures pour lesquelles les travaux ont seulement été engagés, telle que l'introduction d'une reprise d'ancienneté au profit des officiers issus de la voie interne.

Nous souhaitons aussi poursuivre les négociations sur d'autres sujets essentiels comme l'augmentation de la prime de fidélisation dans les secteurs difficiles, la banalisation de l'abaissement du seuil de promouvabilité au grade de commandant ou encore l'exhaussement de notre indice sommital en HEB BIS dans le cadre de la revalorisation des carrières des administrateurs de l'État.

Notre ambition pour les officiers demeure plus que jamais au centre de nos préoccupations et de notre action. C'est l'équation entre notre proximité quotidienne et notre indéfectible volonté politique, sans aucune compromission et avec un niveau d'exigence que nous voulons à la hauteur de votre valeur, qui permet chaque jour à SYNERGIE-OFFICIERS de se renforcer et par la même, de renforcer le positionnement des officiers de la police nationale.

Soucieux de préserver la confiance grandissante que vous nous accordez, nous veillerons à poursuivre nos travaux sans jamais perdre de vue l'objectif d'exhaussement de notre corps.

Patrice RIBEIRO
Secrétaire général

Les femmes s'engagent à SYNERGIE-OFFICIERS



Ariane Lapacherie,
conseillère technique
en charge de la Grande
Couronne

Le Trait d'Union : Peux-tu te présenter ?

Ariane Lapacherie : J'ai 38 ans et pour particularité d'avoir beaucoup déménagé dès l'enfance, plus de 15 fois ! En effet, je suis née en Côte d'Ivoire. J'ai ensuite vécu au Maroc, en Italie puis dans de nombreuses villes françaises : Montpellier, Pau, Aix-en-Provence, Mont-De-Marsan...

Avant de passer le concours, ma vie était au sud de la Garonne. Désormais, elle est au nord.

Le Trait d'Union : Parle-nous de ton parcours professionnel.

AL : J'ai entrepris un parcours universitaire de droit classique sans trop réellement savoir ce que j'allais faire, même si les métiers de la sécurité m'ont toujours intéressés.

À l'occasion de mon master 2, à la faculté de droit d'Aix-en-Provence en 2006, j'effectuais un stage en commissariat qui confirmait mon intuition.

Je réussissais le concours externe et j'intégrais la 13e promotion d'officiers de police en 2008.

En premier poste, j'exerçais les fonctions d'officier de commandement au service de

voie publique du Commissariat d'Évry dans l'Essonne durant 3 ans.

Puis, en 2012, je devenais chef de l'Unité de Sécurité et de Proximité (USP) du commissariat d'Athis-Mons (91) durant 6 ans. Ce poste fut très formateur dans une structure à taille humaine et me permettait d'exercer, en plus, les fonctions d'adjointe au chef de circonscription.

Parallèlement à mes fonctions et suite aux élections professionnelles de 2014, le Bureau National SYNERGIE-OFFICIERS me permettait de devenir « élue CAP ». J'exerçais durant 4 ans, les fonctions de représentante du corps des « lieutenants/capitaines » pour SYNERGIE-OFFICIERS en CAP mutations, avancements, révisions de notations, conseils de discipline, commissions de réforme...

Mon début de carrière fut marqué par la terrible agression de 4 de nos collègues à Viry-Châtillon le 8 octobre 2016, alors qu'ils étaient en protection d'une caméra. Cet événement, qui a marqué l'ensemble des policiers, m'a confirmé l'utilité et l'importance des représentants du personnel pour accompagner, assister et protéger les collègues. En effet, les syndicats ont été particulièrement efficaces pour assurer un suivi des dossiers relatifs à la sécurité des personnels, aux demandes de moyens mais surtout ils ont assuré, en lien avec la hiérarchie et un suivi individualisé des policiers victimes.

À l'époque, j'exerçais en plus de mes fonctions d'officier de terrain, les fonctions de déléguée départementale SYNERGIE-OFFICIERS pour l'Essonne et je siégeais dans les différentes cellules de veille, CTSD, CHSCT...

En fin 2018, désireuse d'exercer des fonctions toujours opérationnelles mais plus transversales, je devenais alors chef du CIC 91.

Forte de mes 12 années d'expérience de terrain dans des secteurs difficiles mais également en état-major départemental, je rejoignais, en tant que détachée, l'équipe SYNERGIE-OFFICIERS en 2020 en tant que conseillère technique, en charge de la zone Île-de-France, toutes directions confondues et des deux aéroports parisiens.

Le Trait d'Union : Quelques mots sur ton engagement syndical.

AL : L'engagement syndical m'a toujours intéressé : aider les autres, les écouter mais également travailler dans l'intérêt des services, de l'administration.

Mes quelques années d'expérience syndicale m'ont confirmé l'importance et l'utilité de notre travail. En effet, nous sommes une forme de garde-fous et de contrôle vis-à-vis de l'administration. Nous étudions les projets de réforme, les futurs télégrammes, les notes de services et nous effectuons des remarques, des objections, des corrections.

Nous sommes un véritable vecteur de lutte contre les RPS en trouvant des solutions à certains collègues, en soutenant les dossiers dérogatoires ou les dossiers de mutation. Nous sommes là également, pour assister les collègues en cas de procédure disciplinaire ou de situation conflictuelle avec leur hiérarchie.

Notre métier comprend une très grande partie de gestion des ressources humaines qui s'avère passionnante au quotidien.

Le Trait d'Union : Qu'as-tu à dire sur ta place comme femme dans la police et au sein de SYNERGIE-OFFICIERS ?

AL : De par mon caractère fort et entier, je n'ai jamais connu de réelles difficultés en tant que femme dans la police. Ma condition de femme n'a jamais été un frein.

Je crois que la rigueur, la force de travail et le très bon état d'esprit sont de vrais atouts, et je préfère qu'on retienne cela.

J'exerce depuis maintenant 2 ans mes fonctions de détachée syndicale auprès de SYNERGIE-OFFICIERS, je fais mon travail chaque jour avec beaucoup de plaisir et dans une équipe où règne une très bonne ambiance.





CÉRÉMONIE LES MÉDAILLES DE L'ENGAGEMENT DERRIÈRE L'UNIFORME, LE CITOYEN

Paris - Mars 2022

La MGP a choisi d'offrir sa reconnaissance et son soutien aux forces de sécurité, en mettant en lumière pour la première fois en France quelques-uns des très nombreux et pourtant méconnus actes remarquables réalisés par les membres des forces de sécurité, pendant ou même en dehors de leur service.

MGP
LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ



Les femmes s'engagent à SYNERGIE-OFFICIERS



Audrey COLIN,
Secrétaire Zonale de la
région Occitanie

Le Trait d'Union : pourquoi as-tu choisi de devenir Officier de Police ?

Audrey COLIN : Dès mon adolescence j'ai souhaité intégrer la Police Nationale.

Après un parcours universitaire en droit et l'obtention d'un DEA Droit des Affaires j'ai passé le concours d'officier de Police et ai intégré l'ENSOP en 2005, à l'issue de ma scolarité en 2006 j'ai été affectée à la DPUP sur le 18ème arrondissement. Suite à 2 années en investigation j'ai intégré la BAC 18 en tant qu'adjoint chef BAC puis 3 ans plus tard en tant que chef. En 2012 j'ai pris la tête des unités d'appui sur ce même arrondissement.

En 2015 Synergie Officiers m'a proposé de les rejoindre en tant que conseiller technique au bureau Paris et depuis je suis détachée permanente.

Le Trait d'Union : pourquoi avoir souhaité t'investir dans le syndicalisme policier ?

AC : Dès l'ENSOP j'ai adhéré chez Synergie Officiers.

Avant même de passer le concours d'officier de

police les interventions médiatiques de Synergie Officiers avaient suscité mon intérêt. Quand j'ai intégré la police j'ai vu dans Synergie Officiers un syndicat œuvrant de façon ambitieuse pour les avancées de ce corps, c'est donc naturellement que j'ai adhéré.

En 2010 je suis devenue déléguée d'arrondissement. Des situations complexes dans le cadre de ce mandat m'ont démontré l'importance du syndicat dans notre métier.

Lorsque le bureau Paris de Synergie Officiers m'a proposé de le rejoindre j'avoue avoir hésité. Sur le moment on peut avoir le sentiment de ne plus être policier. Plus d'uniforme, plus d'arme, plus d'Acropol.... Pour un officier de voie publique c'est déstabilisant. Et puis j'ai décidé de tenter l'aventure ! Je suis rentrée dans la police pour aider les autres, j'ai toujours été à l'écoute des effectifs avec lesquels j'ai travaillé et j'ai perçu là l'occasion de venir en aide à mes collègues officiers. Et puis les arguments du secrétaire Général et de ma déléguée Paris ont éveillé ma curiosité.

Le Trait d'Union : quel est ton parcours au sein de la structure ?

AC : J'ai été nommée conseiller technique auprès de la DSPAP, de la DOPC et de la DRPP. J'ai rapidement pris conscience du rôle primordial que joue le syndicat à ce niveau, particulièrement dans le dialogue social RH.

J'ai réalisé la prise de hauteur que permettait cette fonction et combien cela était important pour renseigner les adhérents qui ont en permanence la tête dans le guidon. Nous sommes là pour les renseigner, les aiguiller, les soutenir dans des situations où seuls, ils auraient énormément de difficultés à trouver des solutions.

Suite aux élections professionnelles de décembre 2018 j'ai été élue pour siéger en CAP dans le collège des capitaines de Police.

Cette fonction me permet également de siéger en conseil de discipline ce qui est particulièrement important pour moi.

Les CAP telles qu'on les connaissait jusqu'en 2019 n'existent plus mais le dialogue social reste le même et nous intervenons toujours dans le cadre des révisions de notations.

En septembre 2019 j'ai eu l'opportunité de devenir déléguée zonale sur la région Occitanie. Cela a été un réel changement car au-delà de la zone de compétence géographique qui est importante, j'ai dû apprendre à gérer des directions que je ne connaissais pas directement puisque j'étais ce que l'on appelle un « pur produit PP ». Dès lors j'ai dû appréhender la DCSP, la DCPJ, la DCPAF, la DGSI, la DCRFPN.

L'accueil des collègues officiers sur la région a été formidable et j'ai rapidement mis le pied à l'étrier dans ces directions car il faut rappeler que le délégué zonal est seul même si heureusement il peut s'appuyer sur des délégués départementaux motivés mais aussi accaparés par leur travail dans leurs services d'affectation.

Le Trait d'Union : que penses-tu apporter en tant que femme dans le syndicalisme policier ?

AC : En intégrant la Police je ne me suis jamais positionnée en tant que femme mais en tant qu'Officier de Police, j'ai le même raisonnement dans mon mandat syndical.

Je reconnais toutefois qu'il y a peut-être une sensibilité différente dans la manière d'aborder les problématiques ou les sujets qui se présentent à nous.

Quoi qu'il en soit je n'ai jamais ressenti la moindre difficulté due à cet état de fait !

Le Trait d'Union : comment concilies tu vie professionnelle et vie de famille ?

AC : J'ai un enfant de 8 ans. Comme de nombreux collègues je fais au mieux pour concilier famille et travail. Je peux notamment prévoir mes nombreux déplacements grâce à la présence de mon conjoint, de la baby sitter ou de la famille.

Le travail de délégué est prenant et il n'est pas rare que je sois sollicitée le soir, en vacances ou en week-end, c'est la fonction qui veut ça et dès le départ j'ai été avisée de cela. D'un autre côté on peut trouver ces mêmes sollicitations en service actif.

Il faut trouver un équilibre familial/professionnel et je pense y être parvenue.

Maintenant il est vrai que mon fils connaît déjà de nombreux acronymes police et me demande parfois de quels niveaux sont les postes que j'évoque !!!!!

Le Trait d'Union : Le mot de la fin... Que souhaites-tu nous dire de plus ?

AC : En intégrant la Police Nationale je n'imaginai pas un instant occuper des fonctions syndicales à temps plein.

Je suis passionnée par le métier de policier. J'ai adoré exercer en tant qu'officier dans les services que j'ai cités précédemment et mes collaborateurs me l'ont toujours bien rendu.

Pour autant je suis reconnaissante à Synergie Officiers de m'avoir proposé les fonctions que j'occupe aujourd'hui. En effet j'ai le sentiment qu'aujourd'hui plus que jamais seules les OS sont les interlocuteurs les plus à même de fournir des réponses aux officiers dans des situations toujours plus complexes ou ubuesques... Et ce n'est vraiment pas toujours simple !!

Pouvoir aider et assister les officiers dans leurs difficultés et leurs démarches est pour moi une facette du métier de policier primordiale et nécessaire et je suis heureuse d'y pouvoir au quotidien.

Les femmes s'engagent à SYNERGIE-OFFICIERS



Gaëlle James,
Secrétaire nationale

Le Trait d'Union : Parle-nous de ton parcours dans la police nationale.

Gaëlle James : Après l'obtention d'un BAC A1, j'ai décidé de passer le concours de gardien de la paix. Intégrer la police nationale était pour moi une évidence ayant eu un grand-père inspecteur divisionnaire à l'époque !

J'ai donc intégré la 141e promotion de GPX à l'ENP de Marseille en 1996. À l'issue de cette scolarité, j'ai choisi le 18e arrondissement de Paris en brigade de jour où j'ai pu apprendre mon métier très rapidement. J'ai ensuite postulé à la BAC 18 où j'ai passé des moments inoubliables avec une très bonne équipe.

J'ai ensuite changé d'arrondissement en intégrant la brigade VTT du 19e qui reste également pour moi une expérience très riche.

Grâce à ces expériences professionnelles, je me suis sentie prête à tenter le concours interne de lieutenant de police. J'ai donc décidé de prendre un poste de nuit à TN 83 (à l'époque cette salle de commandement chapeautait les 10e, 18e et 19e arrondissements de Paris). Ce cycle horaire m'a permis de pouvoir préparer au mieux ce concours que j'ai réussi en 2002.

J'ai donc intégré la 8e promotion d'officiers en janvier 2003 à l'ENSP de Cannes-Écluse. Pendant cette scolarité, j'ai été nommée déléguée de ma division, afin de représenter mes collègues au sein de l'école. Ma vocation de conseil, d'écoute et d'aide débutait... En juin 2004, je choisissais un poste à la BSU de Montreuil (93).



Le Trait d'Union : Comment en es-tu venue à adhérer puis à t'investir au sein de SYNERGIE-OFFICIERS ?

GJ : En intégrant l'ENSP en 2003, je savais déjà que j'adhérerais à ce syndicat jeune et dynamique. Lorsque j'étais gardien de la paix, j'écoutais attentivement le discours des organisations syndicales de mon corps mais aussi celles des officiers. Et naturellement, mon choix s'est porté sur SYNERGIE-OFFICIERS qui avait une vision très ambitieuse pour l'avenir du corps des officiers. Spontanément, j'ai souhaité être déléguée de service lorsque j'ai été affectée au commissariat de Montreuil. Cette première expérience m'a tout de suite plu au point d'être ensuite déléguée départementale adjointe du 93. Fin 2006, le bureau national de SYNERGIE-OFFICIERS m'a proposé de les rejoindre à plein temps et d'intégrer la région Île-de-France. J'ai d'abord hésité car je ne me sentais pas encore assez légitime en tant que jeune officier de police. Finalement mon appétence pour le syndicalisme a pris le dessus et j'ai accepté de rejoindre l'équipe de SYNERGIE-OFFICIERS.

En 2007, je devenais donc conseillère technique pour l'Île-de-France qui comprenait à l'époque, les 4 départements de la Grande Couronne mais également les 3 de la Petite Couronne.

J'ai réellement pris conscience du rôle du syndicat dans le paysage policier. Nous sommes présents auprès des collègues pour les aider, les guider, les écouter ou les soutenir face à une administration où ils se sentent souvent bien seuls. Nous sommes leurs interlocuteurs principaux en matière de mutations, d'avancements et plus largement tout au long de leur carrière.

Nous sommes également une réelle force de proposition s'agissant des réformes locales ou nationales. Tout ce panel de missions qui incombe à un délégué syndical m'a confortée dans mon choix en intégrant le bureau national de SYNERGIE.

Aujourd'hui, je suis secrétaire nationale responsable des 14 secrétaires zonaux et de leurs adjoints.

Je fais principalement de la gestion RH au sein des directions centrales : DCSP, DCPJ, DCPAF, DGSI, DCCRS, DCRFPN, DGPN, DRCPN, DTPN et ENSP. Je fais donc le lien entre les zonaux et ces directions mais également avec le bureau des officiers de police.

J'ai en charge également, les révisions de notation, les mutations à caractères dérogatoires, le disciplinaire (je siège en conseil de discipline), les réunions préparatoires des CTRPN et CTM et enfin je siège au Conseil d'administration de l'ENSP.

Je suis passionnée par mon travail, j'ai la réelle conviction que nous sommes un chaînon majeur entre les officiers et l'administration.

Le Trait d'Union : Un mot sur le fait d'être une femme dans la police et détachée syndicale ?

GJ : J'ai 48 ans et je suis maman de 4 enfants. Il faut savoir concilier vie personnelle et vie professionnelle, ce qui n'est pas toujours facile. Mais une maman épanouie au travail est une maman épanouie à la maison. Je pense avoir trouvé le bon équilibre !

Tout au long de ma carrière, je n'ai jamais ressenti une réelle animosité parce que j'étais une femme. J'ai toujours été considérée comme un policier en tant que tel. Les compétences, le bon état d'esprit et l'empathie sont plus importants que le reste. Aujourd'hui, j'ai trouvé ma place à SYNERGIE-OFFICIERS au sein d'une équipe exceptionnelle. Tous les jours, j'exerce ma fonction avec énormément de plaisir et de conviction.

Et comme chacun le sait : nous ne sommes pas des femmes, nous sommes d'abord des collègues !



Les femmes s'engagent à SYNERGIE-OFFICIERS



Isabelle Trouslard,
Secrétaire nationale

Le Trait d'Union : Peux-tu te présenter à nos lecteurs ?

Isabelle Trouslard : J'ai 50 ans, je suis mariée et j'ai un enfant. C'est par vocation que j'ai rejoint la police, il y a plus de 25 ans, réalisant ainsi mon rêve de gamine.

Après des études de droit privé et après avoir obtenu un DESS en droit des affaires, j'ai été reçue au concours externe et intégré la 2e promotion d'officiers de police.

Affectée en juillet 1998 en sortie d'école à l'ex «CPJA 04» de la DRPJ Paris, puis au SARIJ 04 à la création de la DPUP, j'ai pu évoluer durant une quinzaine d'années en services opérationnels à la préfecture de police, rejoignant la police judiciaire en 2002.

J'y ai été affectée à la brigade financière durant 2 ans, puis pendant presque 8 ans à la brigade criminelle, en groupe de droit commun.

Le Trait d'Union : Comment s'est déroulée ta «rencontre» avec SYNERGIE-OFFICIERS ?

IT : Venant d'un milieu exclusivement «privé», mais comprenant très rapidement le fonctionnement de notre institution et le rôle des organes paritaires dans la gestion des différents corps de la police nationale, je me suis tournée très rapidement vers SYNERGIE-OFFICIERS.

De magnifiques rencontres, avec des délégués de service engagés, professionnels et charismatiques tels que Daniel Mei, Michel Vielfaure, ou avec Patrice Ribeiro qui était alors l'incarnation pour la PP de SYNERGIE-OFFICIERS, m'ont naturellement orientée et fidélisée vers notre syndicat.



Il s'agissait pour moi d'un syndicat ambitieux, moderne, progressiste, et surtout tourné vers notre cœur de métier, dans la valorisation et l'exhaussement de notre corps et dans la défense de nos intérêts individuels.

Tout aussi naturellement, alors que je m'épanouissais réellement dans mon poste à la brigade criminelle, j'ai commencé à m'investir en tant que déléguée de service.

Le Trait d'Union : Peux-tu nous parler de ton parcours au sein de SYNERGIE-OFFICIERS et de tes missions?

IT : Animée depuis toujours par la recherche de la «justice» et par le souhait d'être utile, j'ai finalement été «recrutée» au sein du bureau national en tant que conseillère technique, puis j'ai évolué au sein de la structure pour finalement être à ce jour, et depuis 2015, secrétaire nationale.

Actuellement, je suis l'une des interlocutrices des services RH pour la gestion des officiers de la PP, de la DCPJ et de la DGSI, et plus généralement du BOP ; je siège en qualité de titulaire au CTi-PP et travaille sur la plupart des dossiers transversaux que nous évoquons avec l'administration (DRCPN, DGPN), l'Assemblée Nationale, le Sénat et nos partenaires syndicaux ; et je continue à m'occuper plus directement de nos mandants de la DRPP, de la DGSI (services centraux) et de la DCPJ (offices et services centraux).

Ce métier, certes bien différent de celui que j'ai pu exercer avec tant de plaisir en qualité d'enquêtrice, continue à m'enthousiasmer tout autant, tant il est riche en termes de missions, satisfactions, frustrations parfois, et surtout rencontres. Il est technique, politique (au sens noble du terme), stratégique et profondément humain. Je continue à y rencontrer et à y découvrir des officiers et personnalités que je n'aurais jamais eu le bonheur de côtoyer dans mes anciens services, dans des cœurs de métier que je connaissais peu ou mal.

Loin des idées reçues, le syndicalisme policier est noble et riche. Il entretient l'enthousiasme, les rêves, les désillusions parfois, mais devient magique lorsque les avancées sont réelles, tant à titre individuel pour nos adhérents, que pour le corps ou pour la police nationale.

C'est ce que j'ai vécu, en service, en 2007 lorsque SYNERGIE-OFFICIERS a porté et obtenu seul la catégorie A, contre l'avis du majoritaire et de nos chefs de service qui insinuaient que nous avions tout à perdre à passer en catégorie A ; puis en 2016, lorsque j'ai participé humblement mais activement à la réflexion, la réalisation et la mise en œuvre du protocole corps et carrière, et enfin, cette année, avec la signature du nouveau protocole pour la modernisation des ressources humaines de la police nationale par notre secrétaire général.

Aujourd'hui, je sais que nos positionnements et notre statut actuel n'auraient jamais été possibles sans notre action, nos revendications et votre soutien.

Rien n'est jamais parfait ; tout est toujours perfectible et sujet à discussion. Mais c'est parce qu'une progression est toujours possible que nous sommes là, avec la motivation et l'ambition qui nous animent et nous caractérisent.

C'est le sens de ce que j'essaie de porter à mon humble niveau, en me mettant au service des autres.

Le Trait d'Union : Un dernier mot ?

IT : Je ne suis pas détachée à SYNERGIE-OFFICIERS par hasard, et certainement pas parce que je suis une femme !

Les femmes s'engagent à SYNERGIE-OFFICIERS



Linda Buquet,
Conseillère Technique
en charge de la
Préfecture de Police

Le Trait d'Union : Peux-tu nous présenter ton parcours ?

Linda Buquet : Je suis née en 1984 en Seine-Saint-Denis dans une famille modeste, et j'ai depuis mon enfance voulu entrer dans la police. Être policier représentait bien plus à mes yeux qu'un simple métier. C'était pour moi une véritable vocation.

Consciente qu'il fallait travailler dur pour parvenir à mes fins, j'obtenais mon baccalauréat en 2002 et poursuivais sur des études de droit en franchissant pour la première fois le périphérique : j'entrais à l'université Panthéon-Assas.

J'en suis sortie en 2007 avec un D.E.S.S droit et stratégies de la sécurité, diplôme obtenu en tant que "civil" à l'école des officiers de la gendarmerie nationale. Bien qu'ayant côtoyé de près la maison d'en face, mon envie de devenir officier de police me collait à la peau.

Je passais donc le concours dans la foulée et intégrais l'école nationale supérieure des officiers de police en janvier 2009 au sein de la 14e promotion.

Désireuse d'exercer dans un secteur difficile, j'avais choisi Aubervilliers en sortie d'école, en tant qu'adjointe au chef SSQ. Une très belle expérience sur un premier poste même si le quotidien n'était pas toujours facile. Au fil du temps, j'apprenais, auprès de gradés de grande valeur et de mon chef de l'époque, les ficelles du métier. Il ne fallait pas craindre de "mettre les mains dans le cambouis", et ce, par manque d'effectifs, manque de moyens ... En définitive, cette première affec-



tation m'a permis d'être rapidement autonome et m'a surtout appris à prendre des décisions dans un temps imparti.

Puis est arrivée l'heure de la première mutation. Je choisisais de poursuivre mon apprentissage du commandement et de l'opérationnel au sein du commissariat du Blanc-Mesnil. J'accédais, au fil du temps, au grade de capitaine de police et continuais à œuvrer au sein de ce commissariat pendant presque sept années.

Le Trait d'Union : Comment en es-tu venue à t'investir syndicalement puis à intégrer le bureau national de SYNERGIE-OFFICIERS ?

LB : Dès mon affectation, j'ai vite intégré le principe selon lequel « seul on va vite, mais à plusieurs on va plus loin ».

Si le quotidien d'un officier rime souvent avec solitude, il n'en demeure pas moins que la police nationale est avant tout une affaire collective. Chacun apporte sa pierre à l'édifice.

C'est donc tout naturellement que j'acceptais, au cours de l'année 2016, de m'engager syndicalement.

Fidèle adhérente à SYNERGIE-OFFICIERS depuis ma scolarité, les principes défendus mais aussi la nature du combat syndical pour rendre accessibles les projets revendiqués, correspondaient à mes valeurs.

L'amélioration des conditions de travail, la défense du corps, l'exhaussement des officiers tant sur le plan statutaire qu'indemnitaire me paraissaient être des éléments indispensables à la reconnaissance du corps de commandement dont je fais partie.

Aussi, faisais-je l'apprentissage du rôle de déléguée départemental du 93. Une première expérience qui m'a permis de mettre en pratique mon souhait d'investissement pour les autres.

Les mois passés à défendre les intérêts individuels ainsi que collectifs de mes collègues et à partager auprès d'eux les messages de notre organisation syndicale, m'ont conforté dans mon envie de développer ce savoir-faire.

C'est ainsi que je rejoignais, en juin 2019, la remarquable équipe du bureau national.

Le Trait d'Union : Que peux-tu nous dire sur ton "quotidien" à SYNERGIE-OFFICIERS ?

LB : Conseillère technique au bureau PP de SYNERGIE-OFFICIERS depuis maintenant plus de deux ans, en charge de la DSPAP, de la DOPC et de la DILT, j'avoue m'épanouir professionnellement et personnellement dans mes fonctions et attributions.

Dès mon arrivée au bureau national, mon souhait premier était de dynamiser et surtout de fluidifier la communication de l'information syndicale : la proximité avec vous, mais aussi de manière plus globale avec tous les officiers, m'est apparue comme étant un élément incontournable de mon nouveau métier. Ainsi, il me tient à cœur, non seulement d'être présente physiquement dans les services, à votre rencontre, mais aussi de partager avec vous, toutes les informations relatives à notre corps, à son évolution ainsi qu'aux aspirations de SYNERGIE-OFFICIERS qui milite sans relâche depuis des années !

Au fil du temps, j'ai réalisé que seule la bonne connaissance des dossiers tant sous leurs aspects humains que techniques était la qualité essentielle pour atteindre l'efficacité que vous attendez de SYNERGIE-OFFICIERS.

C'est pourquoi, je m'efforce de défendre avec rigueur et détermination vos intérêts et ce, jusqu'aux plus hautes instances de la préfecture de police. Néanmoins, la chose serait impossible en œuvrant seule ...

Aussi, je suis fière de collaborer au quotidien avec l'ensemble de l'équipe de SYNERGIE-OFFICIERS (composée de femmes mais aussi d'hommes !) qui poursuit avec acharnement son souhait de faire évoluer le corps de commandement.

Les femmes s'engagent à SYNERGIE-OFFICIERS



Vanessa Ciappara,
Secrétaire zonale
Grande Couronne

Le Trait d'Union : Peux-tu te présenter à nos lecteurs ?

Vanessa Ciappara : Après avoir obtenu une maîtrise de droit public avec option carrière de l'administration, j'ai réussi le concours externe d'officiers de police et j'ai intégré l'ENSOP. Je suis de la 6e promotion d'officiers.

Je suis issue d'une famille de policiers et devenir officier était une vocation pour moi. Être au service de la République, protéger et aider les victimes étaient mes motivations premières ; c'est pourquoi je me suis tournée vers un poste en judiciaire au sein de l'ancienne DPUP, devenue DSPAP dans lequel l'accueil des victimes était au cœur de mes missions.

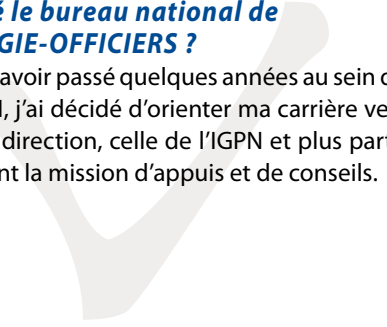
La richesse de ce métier si particulier me permettait de pouvoir exercer tout au long de ma carrière différents métiers, comme par exemple, celui de formateur qui m'a permis de mettre mon

expérience au service des collègues ou encore celui de cadre pédagogique.

Les années passées à la formation ont été enrichissantes car ces postes permettent une véritable transversalité et une ouverture sur toutes les directions et sur de nombreux interlocuteurs de différents horizons. J'ai pu faire le constat que la formation était un véritable pilier pour notre administration.

Le Trait d'Union : Comment as-tu intégré le bureau national de SYNERGIE-OFFICIERS ?

VC : Après avoir passé quelques années au sein de la DCRFPN, j'ai décidé d'orienter ma carrière vers une autre direction, celle de l'IGPN et plus particulièrement la mission d'appuis et de conseils.



NOUS SOMMES AUX CÔTÉS DE CEUX QUI PROTÈGENT LES AUTRES.

-10 %⁽¹⁾

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

OFFRE RÉSERVÉE
AUX ADHÉRENTS MGP

-20%⁽²⁾

SUR VOTRE ASSURANCE
AUTO OU HABITATION
OU ACCIDENTS & FAMILLE
OU PROTECTION JURIDIQUE

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN



MGP

« Cette solution est pensée et développée pour protéger les forces de sécurité et leur famille. »

Unéo, MGP et GMF sont membres d'**UNEOPOLE** la communauté sécurité défense

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2021.

(1) Offre réservée aux agents du service public, personnels de la Police. Réduction de 10 % sur le montant de la 1^{ère} cotisation annuelle, pour toute souscription entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 d'un contrat AUTO PASS. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse. (2) Réduction de 20 % pour le 1^{er} nouveau contrat AUTO PASS ou Habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS ou Accidents et Famille ou Protection Juridique souscrit en tant qu'adhérent MGP. Cette réduction est valable sur le montant de la première année de cotisation pour toute souscription entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 et n'est pas cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, habitation DOMO PASS, habitation AMPHI PASS, Accidents & Famille et Protection Juridique disponibles en agence GMF. Les Conditions Générales et les Conventions d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **Covéa Protection Juridique** - Société anonyme d'assurance au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 442 935 227 R.C.S. Le Mans APE 6512Z - Siège social : 33 rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2.

Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et/ou Covéa Protection Juridique.

J'ai alors naturellement pris attache avec mon syndicat pour obtenir des conseils sur ce poste. C'est au cours de cette recherche, que SYNERGIE-OFFICIERS m'a proposé de devenir déléguée zonale pour la Grande Couronne.

J'ai accepté cette proposition et j'ai décidé de m'engager syndicalement, avec comme motivation, la volonté d'aider et de soutenir les collègues à chaque étape de leur carrière, mais aussi lorsque ces derniers rencontrent des difficultés de tout ordre.

La technicité de la gestion RH de notre corps laisse souvent nos collègues dans l'incertitude des règles du jeu car ces derniers en service, n'ont pas le temps de suivre forcément toutes les avancées des règles de gestion ; c'est pourquoi nous sommes là pour les informer et les conseiller.

Par notre connaissance de terrain, nous avons également la possibilité d'analyser les besoins des collègues et la possibilité de pouvoir faire remonter ces informations au cours d'un dialogue social constructif auprès des différentes autorités. Nous avons la possibilité d'orienter les collègues qui souhaitent changer d'affectation, en fonction des nouvelles missions qu'ils souhaitent exercer.

Le Trait d'Union : Quelles sont tes missions ?

VC : Ma zone de compétence est assez conséquente puisque je m'occupe avec Ariane Lapacherie et Cédrique Lefèvre de toutes les directions et services qui se trouvent en Grande Couronne, les aéroports parisiens, l'OCRIEST ainsi que des collègues affectés ou en scolarité, à l'ENSP Cannes-Écluse.

Nous avons, tous les 3, la responsabilité de représenter et de veiller sur les élèves et stagiaires officiers pendant leur scolarité. Je m'occupe, seule, également de l'Outre-Mer et des collègues affectés à la DCRFPN.

Enfin, j'assiste Gaëlle James, secrétaire nationale, au niveau de la DCCRS, de la DCPAF et de la DCSP au niveau de la gestion nationale de ces directions.

Nous sommes sans cesse en relation avec nos délégués de service et nos délégués départementaux de notre zone de compétence. J'apprécie

vraiment nos discussions riches et constructives pour soutenir les dossiers des collègues ou pour suivre l'évolution de notre corps sur chaque zone. J'apprécie vraiment de travailler avec tous ces collègues qui ont en plus de leur travail relatif à leur poste, une charge de travail supplémentaire en étant le délégué de leur zone. Je profite de cette occasion pour les remercier sincèrement pour cet investissement au profit des autres collègues.

Je siège aussi dans des instances qui ont un rôle important au sein de nos institutions, et ce grâce à notre appartenance à la confédération CFE-CGC. Ces instances sont le CHSCT ministériel et la CLASAC.

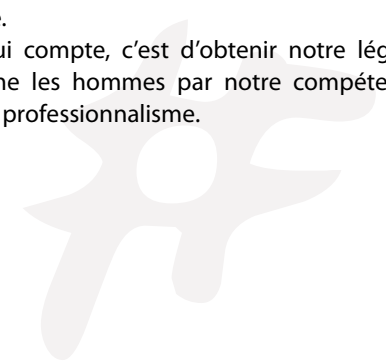
Après 4 années passées au sein de SYNERGIE-OFFICIERS, je peux faire le constat que notre organisation syndicale est une organisation écoutée, dotée d'une très haute expertise, et qui possède une véritable légitimité car nous entretenons un dialogue social constructif et nous sommes combattifs lorsqu'il s'agit de défendre nos collègues. Cela nous permet d'être vraiment utiles pour tous nos adhérents et plus généralement pour tous les officiers.

Le Trait d'Union : Un mot sur le fait d'être une femme dans la police et syndicaliste ?

VC : Être déléguée nécessite une très grande disponibilité. Cela n'est pas incompatible avec une vie familiale, car je suis mère de deux enfants. Tout est une question d'organisation !

Dans toute ma carrière, je n'ai jamais personnellement ressenti de différences de traitement parce que j'étais une femme. Nous sommes tous des collègues et nous avons tous la possibilité de progresser dans nos carrières, peu importe notre genre.

Ce qui compte, c'est d'obtenir notre légitimité comme les hommes par notre compétence et notre professionnalisme.



Les femmes s'engagent à SYNERGIE-OFFICIERS



Marie Vignon,
Conseillère Technique
en charge de la
Préfecture de Police

Le Trait d'Union : Que peux-tu nous dire sur toi ?

Marie Vignon : Ayant rejoint le bureau national en novembre dernier, je suis la dernière recrue au sein de l'équipe PP de SYNERGIE-OFFICIERS.

L'idée d'entrer dans la police nationale m'est venue vraiment sur le tard. Bac littéraire en poche, je me suis orientée vers une double licence de droit français et droit anglo-saxon à l'université Toulouse 1 Capitole. Après une année d'Erasmus à la Queen's University de Belfast (Irlande du Nord), j'ai poursuivi ma formation avec un master 1 droit pénal et sciences criminelles, avant d'achever mon cursus à l'université Paris II, avec un master 2 droit pénal et criminologie.

C'est à l'issue de ce master 2 que j'ai décidé de tenter le concours d'officier de police, après un stage de 8 semaines au sein de la DCPJ qui a été pour moi une révélation. J'ai été attirée par l'idée d'exercer des fonctions managériales tout en étant au cœur de l'action et au service du public.

J'ai donc intégré l'ENSP Cannes-Écluse en janvier 2017, au sein de la 22e promotion d'officiers de police. Mes différents stages ont confirmé mon attrait pour l'investigation, et en juillet 2018 j'ai pris mon poste en tant que cheffe UTTR au commissariat de Noisy-le-Grand en Seine-Saint-Denis.

J'ai ensuite évolué en interne en tant qu'adjointe au chef SAIP en mai 2021.



Le Trait d'Union : Parle-nous de tes fonctions au sein du bureau national.

MV : En novembre 2021, le bureau national de SYNERGIE-OFFICIERS m'a offert la possibilité de rejoindre l'équipe en charge de la préfecture de police, dans laquelle je m'occupe des collègues affectés à la DSPAP, la DOPC et la DILT, en binôme avec Linda Buquet. J'étais pourtant bien loin de m'imaginer que je m'orienterais un jour vers un détachement syndical !

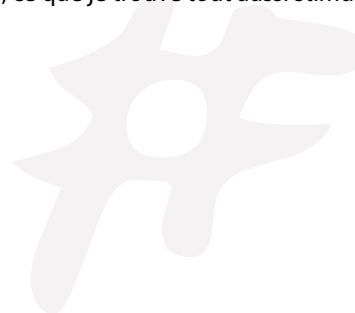
Mais je me suis finalement laissée tenter par ce saut dans l'inconnu, que j'ai pris comme un nouveau challenge. Accepter cette proposition était une façon de sortir de ma zone de confort et de parfaire mes connaissances dans ce que je qualifierais «d'envers du décor» de la police nationale.

Il s'agit d'un poste très porté sur les ressources humaines qui, selon notre conception à SYNERGIE-OFFICIERS, nécessite une présence quotidienne aux côtés des collègues.

C'est pourquoi, Linda et moi occupons la majeure partie de notre temps à rendre visite à nos mandants dans les services afin de les informer, répondre à leurs questions, les assister face à d'éventuelles difficultés.

D'un point de vue très personnel, ce poste me permet donc de m'enrichir de l'expérience des autres, mais aussi d'acquérir une connaissance du corps de commandement que j'étais bien loin d'avoir lorsque j'étais en service actif.

En définitive, je ne suis plus au service des victimes ou de la population, mais bien au service de mes pairs, ce que je trouve tout aussi stimulant.



Les femmes s'engagent à SYNERGIE-OFFICIERS



LOPMI : SIGNATURE DU PROTOCOLE DU 02 MARS 2022

**SYNERGIE
OFFICIERS**

SYNERGIE-OFFICIERS OBTIENT DES MESURES CONCRETES POUR L'ENSEMBLE DU CORPS

Le mercredi 2 mars 2022, SYNERGIE-OFFICIERS, syndicat majeur des Officiers de Police, majoritaire au titre de la confédération CFE-CGC pour la Police Nationale, a signé un protocole avec le ministre de l'Intérieur pour la modernisation des ressources humaines de la Police Nationale actant un exhaussement pour l'ensemble des corps, actifs, administratifs techniques et scientifiques, dont le corps de commandement.

Pour rappel, le Beauvau de la sécurité s'était clôturé par l'annonce de plusieurs mesures catégorielles pour tous les Officiers de la Police Nationale telles que l'augmentation de l'ISSP pour les élèves et les stagiaires en école, la pérennisation de l'échelon spécial de capitaine, la mise en œuvre accélérée du 7ème échelon de Commandant, le décontingement des échelons spéciaux de 10 à 15% au profit des Commandants divisionnaires et divisionnaires à l'emploi fonctionnel, la création de 100 IRP Chef de service et de 100 IRP Poste difficile en 2022 et 2023, avec, par souci d'équité, la possibilité de percevoir l'IRP poste difficile en cas d'intérim, la création d'ITM (indemnité temporaire de mobilité) sur certains postes peu attractifs, la mise en place d'un avancement accéléré à 9 ans au grade de commandant pour des capitaines mutés sur les postes faiblement attractifs selon des critères définis, et le véritable cumul EF / GRAF.

Au-delà de ces annonces, SYNERGIE-OFFICIERS n'a pas hésité à écrire au ministre de l'Intérieur afin de porter ses revendications et mettre en avant l'Officier en tant que cadre de la Police Nationale et maillon incontournable des nécessités d'expertise, de commandement et de direction au sein de tous les services.

SYNERGIE-OFFICIERS a ainsi été le véritable maître d'œuvre du protocole pour les Officiers, alors que beaucoup se satisfaisaient des mesures du Beauvau de la Sécurité.

AUJOURD'HUI, GRÂCE À LA DÉTERMINATION SANS FAILLE DE SYNERGIE-OFFICIERS, PLUSIEURS MESURES SONT ACTÉES DANS LE CADRE DE CE PROTOCOLE PLURIANNUEL (2022-2027), COMPLÉMENTAIRE ET DISTINCT DE LA LOPMI :

- REVALORISATION DE 25% DE LA PART RESPONSABILITÉ MENSUELLE DE L'IRP : scandaleusement figée depuis plus de 10 ans, Synergie-Officiers n'a cessé de solliciter une hausse de l'actuelle IRP pour tous les officiers. Elle sera réévaluée de 10% en juillet 2023, puis de 5% en janvier 2025 en janvier 2026 et en juillet 2027.
- BANALISATION ET REVALORISATION DE L'ÉCHELON EXCEPTIONNEL DE CAPITAINE Par la création d'un 11ème échelon de capitaine à l'indice majoré de 716,
- RÉDUCTION À UN AN DE LA DURÉE DES DEUX PREMIERS ÉCHELONS DE CAPITAINE, au bénéfice de nos plus jeunes pour une meilleure rémunération plus rapidement,
- TRAVAUX POUR RÉVISER LA DURÉE TOTALE D'ÉCHELONNEMENT INDICIAIRE DES CAPITAINES POUR LA RAMENER DE 19 À 17,5 ANNÉES,

- CRÉATION DE 150 IRP CHEF DE SERVICE DE 2023 À 2027, en plus des 100 déjà obtenues dans le cadre du Beauvau de la sécurité, portant à 870 le nombre global à l'échéance 2027,
- CRÉATION DE 150 IRP POSTE DIFFICILE DE 2023 À 2027, en plus des 100 déjà obtenues dans le cadre du Beauvau de la sécurité, portant à 1372 le nombre global à l'échéance 2027,
- ALIGNEMENT DES MODALITÉS DE CALCUL DE LA PART P SUR CELLE DU CCO (taux de majoration calculé sur l'IRP réelle et non de base, incluant un éventuel poste difficile ou une majoration pour régime cyclique)
- TRAVAUX ENGAGÉS POUR INTRODUIRE UNE REPRISE D'ANCIENNETÉ AU PROFIT DES OFFICIERS ISSUS DE LA VOIE INTERNE.
- TRIPLEMENT DE L'INDEMNITÉ DE TRAVAIL DE NUIT D'ICI 2027,
- ALLOCATION DE LA PRIME OPJ, RÉÉVALUÉE À 1500€ ANNUELS DÈS 2023, À L'ENSEMBLE DES OFFICIERS ŒUVRANT EN JUDICIAIRE OPÉRATIONNEL,

Parallèlement, il est acté une durée d'affectation de 4 ans renouvelables sur les postes bénéficiaires d'une IRP Chef de service, à l'instar de la durée de détachement maximal pour les emplois fonctionnels.

Également, le protocole rappelle l'objectif cible des 40-40-20 (40% de capitaines, 40% de commandants et 20% d'EF et GRAF), indiquant qu'il ne pourra pas être tenu du fait de la démographie du corps et des volumes de recrutements actuels, et fixe à 30% le seuil en dessous duquel l'administration ne pourra pas descendre pour le volume de commandants.

Sans fixer des ratios de promouvabilité, c'est donc un engagement de l'administration de les augmenter à la hauteur des besoins d'encadrement.

SI SYNERGIE-OFFICIERS RESTE LUCIDE SUR CERTAINS CHANTIERS NON ABOUTIS ET QUI RESTENT DES PRIORITÉS : EXHAUSSEMENT DE LA GRILLE EN HEB BIS, AUGMENTATION DE LA PRIME DE FIDÉLISATION DANS LES SECTEURS DIFFICILES, ABAISSEMENT DU SEUIL DE PROMOUVABILITÉ AU GRADE DE COMMANDANT, GÉNÉRALISATION DE L'IRP CHEF DE SERVICE POUR LES SOMMITAUX DU CORPS...

SYNERGIE-OFFICIERS SE FÉLICITE DE LA SIGNATURE DE CE PROTOCOLE QUI MARQUE UN PAS DE PLUS DANS L'EXHAUSSEMENT DU CORPS DE COMMANDEMENT.

Le Bureau National

**SYNERGIE
OFFICIERS**

**RETROUVEZ
L'INTEGRALITE DU
PROTOCOLE SUR NOTRE
SITE INTERNET ONGLET
« DOCUMENTATION »**



EXHAUSSEMENT DU CORPS DE COMMANDEMENT

SYNERGIE-OFFICIERS - SEUL - AUX COMMANDES !

Le 09 février 2022

En octobre dernier, plusieurs sociaux-démographes de la DRCPN ont établi un rapport à la demande du BOP afin d'analyser l'évolution démographique du corps de commandement en y incorporant des projections d'effectifs à 10 ans.

Sollicitée depuis des années par notre organisation, SYNERGIE-OFFICIERS se félicite de l'étude menée par la Mission Veille, Etudes et Prospective qui doit permettre de résoudre les problématiques croissantes liées à la gestion du corps, déjà bien identifiées par tous et depuis de nombreuses années, mais qui sont maintenant quantifiées par l'administration.

Le verdict y est sans appel : le corps est vieillissant (49 ans en moyenne), les carrières s'allongent (réforme des retraites, création de plusieurs échelons de commandant et du grade de commandant divisionnaire en 2016...), le nombre de départs à la retraite restera important jusqu'en 2030, sachant que toutes les précédentes études avaient une marge d'erreur assez significative sur le nombre de départs réels.

**POUR SYNERGIE-OFFICIERS, LE CONSTAT EST NON SEULEMENT SANS SURPRISE ;
MAIS SURTOUT LE FRUIT D'UNE GESTION SANS RÉELLE VISION STRATÉGIQUE POUR LE CORPS.**

L'étude évoque un renouvellement du corps de moitié d'ici 2030 ayant un effet de rajeunissement mais également une déstabilisation de sa physionomie pourtant négociée et actée en 2016 lors de la signature du protocole.

Des mesures doivent désormais être prises en urgence pour y remédier.

- Les recrutements doivent être rationalisés et corrélés au nombre de départs en retraite à N-1,
- Les avancements doivent largement augmenter et se faire en fonction des besoins (contingentement) pour maintenir 40% de capitaines, 40% de commandants et 20% de sommitaux (divisionnaires ou EF), avec un taux de promouvabilité à déterminer à N-1 en fonction des départs réels par grade.
- Le seuil de promouvabilité au grade de commandant doit être abaissé à 9 ans de manière pérenne afin de promouvoir plus rapidement les capitaines, leur permettre de prendre des postes de commandant et positionner les commandants sur des fonctions à plus hautes responsabilités.

C'EST EN CE SENS QUE SYNERGIE-OFFICIERS A PRÉSENTÉ PLUSIEURS DEMANDES STATUTAIRES ET INDEMNITAIRES DANS LE CADRE DU BEAUVAU DE LA SÉCURITÉ ET DE LA FUTURE LOPMI (CF. NOTRE DERNIER COURRIER AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR).

Seule la déflation du corps conjuguée à des mesures courageuses de gestion permettra de poursuivre une politique d'exhaussement : des Officiers occupant des postes à responsabilité accentuée, mieux positionnés fonctionnellement, statutairement et pécuniairement !

Il est temps que les postes d'apprentissage durablement vacants soient proposés à nos majors, RULP ou MEEEX. De leur côté, les Officiers de gendarmerie l'auront quant à eux bien compris puisque 800 postes d'Officiers vont prochainement être convertis en postes de Majors !

Il est également temps que le CCD libère davantage de postes pour les Officiers, comme le DGPN l'a instamment demandé aux Directions d'emploi.

Il est enfin temps que l'Administration entende notre projet à l'aune des centaines de postes d'officiers restant systématiquement vacants à l'issue de chaque mouvement de mutation. Ces postes ne sont clairement plus du niveau des officiers mais doivent être pourvus.

Les maintenir artificiellement et procéder à des recrutements irraisonnés pour les occuper tirera inéluctablement le corps vers le bas et une massification stérile préjudiciable aux capitaines.

**LES OFFICIERS SONT DEPUIS 2004 DE VÉRITABLES CADRES QUI MÉRITENT
D'ÊTRE RECONNUS ET GÉRÉS COMME TELS !**

SYNERGIE-OFFICIERS DÉFENDRA SANS RELÂCHE SA VISION AMBITIEUSE POUR LES OFFICIERS !

Le Bureau National



Connaissez-vous vraiment la police ?

Découvrez l'histoire contemporaine et populaire de cette institution au travers de ses témoignages, uniformes, matériels et véhicules. Grâce à nos partenaires de l'Amicale police et patrimoine, retrouvez une chronique historique pour mieux comprendre la maison police.

SOUVENONS-NOUS : Les Renault 5 Pie du périphérique



RENAULT 5

Alors qu'est annoncée la "nouvelle" R5, après la new-beetle et la nouvelle Fiat 500, et au moment où l'appel à des sociétés privées fait débat en matière de contrôle radar embarqué, il est intéressant de faire un retour sur images de l'utilisation de cette voiture mythique au sein de la police parisienne.

La R5 est sortie en 1972 et, dès 1973, a été immédiatement adoptée par les compagnies de circulation, dans la livrée noire et blanche de circonstance.

Dans le même trait de temps, le périphérique parisien était inauguré par le Premier ministre de l'époque, Pierre Mesmer, le 25 avril 1973.

Cet anneau routier, envisagé dès 1947, a vu les premiers coups de pioche donnés en 1956, et le premier tronçon, de 5 kilomètres, ouvert en 1960.

Dès sa mise en service, cet anneau fut le théâtre de courses insensées de la part des automobilistes et des motards (record à battre pour faire le tour : 7 minutes !) ; ce qui a conduit la PP à mettre



en place un système de contrôle de vitesse par radar embarqué à bord de notre fameuse R5.

Pour l'occasion, une 6e Compagnie de circulation était créée, dont les effectifs prenaient leur service à la Cour carrée du Louvre, en attendant la création du PC Berliet à la porte d'Ivry.

LE RADAR EMBARQUÉ DE LA R5

De type TRAFFIPAX, le bloc est monté sur un support au tableau de bord.

Utilisé uniquement en poursuite, la technique consistait à plonger de la voie de droite à l'arrière du contrevenant et à déclencher la photo à vitesse identique et stable.

De nombreuses contestations virent le jour, fondées sur le fait que la vitesse du véhicule de

DÉCOUVREZ OMNIALE

GARANTIES SANTÉ ÉLIGIBLES
15€/mois
À LA PARTICIPATION EMPLOYEUR

L'offre complète

SANTÉ et/ou PRÉVOYANCE

+
Packs santé au choix



150€/AN

POUR VOS SEMELLES ORTHOPÉDIQUES



120€/AN

EN MÉDECINE DOUCE
Pour soulager les maux du quotidien



LA TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE 24H/24 - 7J/7

PACK PRO / PACK FAMILLE
PACK RENFORT

UNE MUTUELLE QUI VOUS COUVRE
DE LA TÊTE AUX PIEDS

Demandez votre devis auprès de votre conseiller Intériale ou sur notre site web.



police en approche était supérieure à celle du véhicule photographié. Ainsi fut-il décidé que deux photos seraient prises successivement ; mais à nouveau, les avocats excipèrent que le flash de la première photo amenait les automobilistes à ralentir. Ainsi, après un nouveau changement, il fut décidé que serait prise une troisième photo, pour établir une moyenne.



Cela aurait pu durer longtemps ainsi ! Mais les très nombreuses collisions entre véhicules poursuivis et nos R5 ont convaincu les autorités d'arrêter les frais !

Ce, d'autant que l'arrêté 74-74 régissant les normes métrologiques ne s'appliquait qu'aux radars fixes, de types MESTA. L'homologation des radars embarqués n'était pas possible.

Nos R5 ont donc été utilisées pendant un peu plus de 3 ans. Un équipage de 2 fonctionnaires les équipait (un gardien-chauffeur et un gradé). L'indicatif des 10 R5 était "TT 1 à TT 10". Enfin, précisons que les R5 étaient des versions "TS", mais ne subissaient aucune modification mécanique. Il faut dire que le succès de cet anneau l'ayant vite congestionné, les méga-excès de vitesse devenaient rares.

Précisons, pour les collègues intéressés, qu'il existe, en proche région parisienne, un musée privé présentant une collection exhaustive, grâce à la volonté d'un CRS retraité et d'un ancien cadre de Multanova, Daniel, qui a fourni tous les renseignements utiles à cet article. Visite possible sur rendez-vous, via le BN de SYNERGIE. Pour en savoir plus, vous pouvez vous rendre sur le site Internet de l'Amicale police patrimoine : <http://www.amicale-police-patrimoine.fr>

Dominique Chagrot
Président de l'Amicale police et patrimoine



Le mot du trésorier

Cher(e) collègue,

Début de l'an dernier, tu as pu constater certaines modifications sur notre site puisqu'il est désormais possible de régler la cotisation en ligne via l'interface mise en place et ce, en CB, virement bancaire, prélèvement automatique ou chèque.

Pour mémoire, la création d'un compte personnel, totalement sécurisé, s'avère impérative afin de pouvoir se connecter sur les pages à accès protégé (TG, résultats des mutations et avancements, nomenclature...) via un mot de passe individualisé et ce, quel que soit le mode de paiement utilisé.

Une fois le compte créé, tu pourras effectuer toutes les démarches (changements de coordonnées, de mode de paiement...) en ligne, ce sans avoir à gérer des envois de courriers ou de mails.

Par ailleurs, depuis l'année dernière, ta cotisation te permet d'avoir accès, sans aucun surcoût, à Alliance Avantages, et de bénéficier de très nombreuses offres préférentielles. Tu retrouveras le détail de ces prestations dans les pages suivantes de ce magazine.

En dernier lieu, je te rappelle que le montant de ta cotisation entraîne une réduction d'impôts sur le revenu à hauteur des 2/3 de son montant soit 66 %.

Par ailleurs, son règlement avant le 31 mars te confère automatiquement une prestation d'assurance décès via un contrat groupe souscrit auprès de l'AGPM par SYNERGIE-OFFICIERS.

Syndicalement vôtre.

Frédéric Bisncon
Trésorier national



SYNERGIE-OFFICIERS ET ALLIANCE AVANTAGES : UN AN DEJA !



DEPUIS L'ANNÉE
DERNIÈRE, SYNERGIE-
OFFICIERS PERMET À
SES ADHÉRENTS DE
BÉNÉFICIER DE
NOMBREUX
AVANTAGES GRÂCE À
SON ACCORD AVEC
ALLIANCE AVANTAGES

Lancée par notre partenaire ALLIANCE POLICE NATIONALE, il s'agit d'une plateforme internet qui permet à tous nos adhérents de bénéficier d'offres exclusives négociées, par et pour des policiers, dans des domaines très variés.

Plus concrètement ALLIANCE AVANTAGES pour les adhérents de SYNERGIE-OFFICIERS, c'est :

- Des bons d'achats dans de grandes enseignes de supermarché pour les besoins du quotidien permettant des économies permanentes, toujours cumulables avec les promotions,
- Des bons d'achats dans des commerces spécialisés (hifi, électroménager, informatique, jardinage, bricolage, ameublement, sport, cadeaux, parfumerie...) permettant des économies immédiates cumulables avec des remises ou soldes,
- Des offres de loisirs avec de réels tarifs préférentiels sur les places de cinémas, les entrées dans certains musées, des places de spectacle, des sorties culturelles...
- Des partenariats avec de nombreux voyagistes pour préparer ses vacances,
- Des tarifs très attractifs sur une grande enseigne spécialisée dans les Box, pour des idées cadeaux ou des petits plaisirs à s'offrir,
- Des tarifs pour des équipements professionnels,
- Des offres ou des événements ponctuels (spectacles, concerts, voyages...).

POUR EN BÉNÉFICIER, RIEN DE PLUS SIMPLE, IL FAUT :

- Adhérer à SYNERGIE-OFFICIERS et être à jour de cotisation,
- Créer son compte sur le site : <https://www.allianceavantages.fr/>
- Attendre de recevoir ses identifiants et les utiliser.

C'EST GRATUIT, SEULEMENT PROFITABLE !!!

SYNERGIE-OFFICIERS se tient à votre disposition pour toute question ou besoin d'information complémentaire. Vous pouvez envoyer vos demandes à adhesion@synergie-officiers.com.

**RETROUVEZ UNE LISTE NON EXHAUSTIVE ET EVOLUTIVE
DES OFFRES DANS LES PAGES SUIVANTES**

ALLIANCE AVANTAGES
www.allianceavantages.fr

SYNERGIE OFFICIERS

Par des collègues
 Pour les collègues

f i t

Les grandes enseignes

Des E-cartes cadeaux remises entre -5 et -50% dans les plus grandes enseignes. Elles sont CUMULABLES avec tous les soldes, promotions et avantages des cartes fidélité !

Carrefour	16%	Wic Toys	11%	DARTY	8%	LECLERC	5%	DIETRIKON	5%
TRUFFAUT	15%	RECHER	15%	Paronax	7%	MACYS	7%		
Remise incroyable ! Moitié prix !	10%	LES ROCHER	10%	Stockroom	5%	IKEA	5%	COOP	27%

Les vacances

Des avantages chez les plus grands voyageurs, des voyages organisés ainsi que des locations à des prix inouis.

Belambra	25%	WAZAR & PANG	15%	Carrefour	11%	PALMIERS du Homair	10%	8	10%
ORIGINA	35%	Tchap	40%	Monde Vacances	12%	Vol	35%	GoVoyages	35%
maeva	10%	adagio	10%	RESERVA	25%	Club Med	17%		

Les loisirs

Les principaux parcs d'attractions, cinémas, zoos à des prix incroyables... Et aussi des concerts et des soirées privées.

PINER FOL	KGR	UGC	THOBY	IMMO
ZOO	WUKONIA	GELVIN		

Les exclusifs Police

Des exclusifs spécifiques Police : Une aide au logement pour vous. Du matériel Police remis. L'accès à une plateforme réservée aux collectionneurs d'écussons Police Nationale.

Gratuit

Et bien d'autres offres ...

Suivez nous sur les réseaux sociaux

ALLIANCE AVANTAGES

QR codes and social media icons.

REMUNERATIONS MOYENNES MENSUELLES DES FONCTIONNAIRES DU CORPS DE COMMANDEMENT EN POSTE EN ILE DE FRANCE AU 1^{ER} JANVIER 2022

GRADE	ECHOLON	INDICE BRUT	INDICE MAJORES	TRAITEMENT INDICIAIRE	IR 3%	ISSP	NBI	IRP-OF BASE	COMPLEMENT RTT
COMMANDANT DIVISIONNAIRE FONCTIONNEL	HEA 3	HEA3	972	4 554,82	142,27	1 070,38	187,44	413,00	56,67
	HEA2	HEA2	925	4 334,57	135,66	1 018,62	187,44	413,00	56,67
	HEA1	HEA1	890	4 170,56	130,74	980,08	187,44	413,00	56,67
	4e	1027	830	3 889,40	122,31	914,01	187,44	413,00	56,67
	3e	1015	821	3 847,23	121,04	904,10	187,44	413,00	56,67
	2e	930	756	3 542,63	111,90	832,52	187,44	413,00	56,67
	1er	890	725	3 397,37	107,54	798,38	187,44	413,00	56,67
COMMANDANT DIVISIONNAIRE	HEA 3	HEA3	972	4 554,82	136,64	1 070,38		600,00	56,67
	HEA2	HEA2	925	4 334,57	130,04	1 018,62		600,00	56,67
	HEA1	HEA1	890	4 170,56	125,12	980,08		600,00	56,67
	4e	1027	830	3 889,40	116,68	914,01		600,00	56,67
	3e	1015	821	3 847,23	115,42	904,10		600,00	56,67
	2e	930	756	3 542,63	106,28	832,52		600,00	56,67
	1er	890	725	3 397,37	101,92	798,38		600,00	56,67
COMMANDANT DE POLICE	7e	1015	821	3 847,23	115,42	904,10		413,00	56,67
	6e	995	806	3 776,94	113,31	887,58		413,00	56,67
	5e	930	756	3 542,63	106,28	832,52		413,00	56,67
	4e	878	716	3 355,19	100,66	788,47		413,00	56,67
	3e	830	680	3 186,50	95,59	748,83		413,00	56,67
	2e	784	645	3 022,49	90,67	710,28		413,00	56,67
	1er	741	612	2 867,85	86,04	673,94		413,00	56,67
CAPITAINE DE POLICE	E.E.	859	702	3 289,59	98,69	904,64		378,00	56,67
	10e	821	673	3 153,69	94,61	867,27		378,00	56,67
	9e	776	638	2 989,68	89,69	822,16		378,00	56,67
	8e	732	605	2 835,05	85,05	779,64		378,00	56,67
	7e	693	575	2 694,46	80,83	740,98		378,00	56,67
	6e	653	545	2 553,88	76,62	702,32		378,00	56,67
	5e	611	513	2 403,93	72,12	661,08		378,00	56,67
	4e	567	480	2 249,29	67,48	641,05		378,00	56,67
	3e	525	450	2 108,71	63,26	600,98		378,00	56,67
	2e	499	430	2 014,99	60,45	574,27		378,00	56,67
	1er	469	410	1 921,27	57,64	547,56		378,00	56,67
	stagiaire	359	343	1 607,31	16,07	160,73		143,00	56,67
	élève	335	343	1 607,31	16,07	160,73			

IND POSTE DIFFICILE	IND SUJ EXCEPT	COMPENSATION CSG MINIMA	Transfert prime-point	PENSION CIVILE	PENSION CIVILE ISSP	PENSION CIVILE NBI	RDS	CSG	RAFP	TRAITEMENT NET MENSUEL
14,11	85,75	54,53	-32,42	505,58	242,30	20,81	32,16	591,74	45,55	5 108,41
14,11	85,75	52,19	-32,42	481,14	230,60	20,81	30,78	566,35	43,35	4 892,59
14,11	85,75	50,45	-32,42	462,93	222,01	20,81	29,75	547,44	41,71	4 731,75
14,11	85,75	47,46	-32,42	431,72	207,10	20,81	27,99	515,02	38,89	4 456,21
14,11	85,75	47,02	-32,42	427,04	204,92	20,81	27,73	510,16	38,47	4 414,81
14,11	85,75	43,78	-32,42	393,23	188,87	20,81	25,82	475,03	35,43	4 116,20
14,11	85,75	42,24	-32,42	377,11	180,69	20,81	24,91	458,29	33,97	3 974,31
14,11	85,75	54,48	-32,42	505,58	242,30	-	32,13	591,19	45,55	5 123,68
14,11	85,75	52,14	-32,42	481,14	230,60	-	30,75	565,80	43,35	4 907,86
14,11	85,75	50,40	-32,42	462,93	222,01	-	29,72	546,88	41,71	4 747,02
14,11	85,75	47,41	-32,42	431,72	207,10		27,96	514,47	38,89	4 471,48
14,11	85,75	46,96	-32,42	427,04	204,92		27,70	509,60	38,47	4 430,09
14,11	85,75	43,73	-32,42	393,23	188,87		25,79	474,48	35,43	4 131,47
14,11	85,75	42,18	-32,42	377,11	180,69		24,88	457,73	33,97	3 989,59
14,11	85,75	45,39	-32,42	427,04	204,92		26,77	492,56	34,90	4 263,06
14,11	85,75	44,65	-32,42	419,24	200,89		26,33	484,45	34,75	4 193,93
14,11	85,75	42,16	-32,42	393,23	188,87		24,86	457,44	34,28	3 962,02
14,11	85,75	40,17	-32,42	372,43	178,52		23,69	435,82	33,55	3 777,59
14,11	85,75	38,37	-32,42	353,70	169,82		22,63	416,37	31,86	3 612,02
14,11	85,75	36,63	-32,42	335,50	161,23		21,60	397,46	30,22	3 451,18
14,11	85,75	34,99	-32,42	318,33	152,84		20,63	379,63	28,68	3 299,82
14,11	85,75	40,28	-32,42	365,14	192,66		23,75	437,06	32,05	3 784,64
14,11	85,75	38,79	-32,42	350,06	184,68		22,87	420,90	31,54	3 646,43
14,11	85,75	36,99	-32,42	331,85	174,84		21,81	401,39	29,90	3 480,85
14,11	85,75	35,30	-32,42	314,69	165,83		20,81	383,00	28,35	3 324,47
30,35	85,75	33,89	-32,42	299,09	157,75		19,99	367,75	26,94	3 197,00
30,35	85,75	32,35	-32,42	283,48	149,67		19,08	351,03	25,54	3 054,72
30,35	85,75	30,71	-32,42	266,84	140,76		18,11	333,19	24,04	2 903,24
30,35	85,75	29,20	-32,42	249,67	131,75		17,22	316,85	22,49	2 767,38
30,35	85,75	27,65	-32,42	234,07	123,67		16,30	300,00	21,09	2 623,82
30,35	85,75	26,61	-32,42	223,66	117,87		15,69	288,77	20,15	2 528,53
30,35	85,75	25,58	-32,42	213,26	112,69		15,08	277,53	19,21	2 432,61
30,35	85,75	17,64		178,41	56,55		10,40	191,40	16,07	1 664,68
		14,99		178,41	56,55		8,84	162,62	1,55	1 391,12

Valeur du point d'indice au 01/01/2022 : 4,6860

REMUNERATIONS MOYENNES MENSUELLES DES FONCTIONNAIRES DU CORPS DE COMMANDEMENT EN POSTE EN PROVINCE AU 1^{ER} JANVIER 2022

GRADE	ECHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORES	TRAITEMENT INDICIAIRE	ISSP	NBI	IRP-OF BASE	COMP RTT
COMMANDANT DIVISIONNAIRE FONCTIONNEL	HEA 3	HEA3	972	4 554,82	1 070,38	187,44	413,00	56,67
	HEA2	HEA2	925	4 334,57	1 018,62	187,44	413,00	56,67
	HEA1	HEA1	890	4 170,56	980,08	187,44	413,00	56,67
	4e	1027	830	3 889,40	914,01	187,44	413,00	56,67
	3e	1015	821	3 847,23	904,10	187,44	413,00	56,67
	2e	930	756	3 542,63	832,52	187,44	413,00	56,67
	1er	890	725	3 397,37	798,38	187,44	413,00	56,67
COMMANDANT DIVISIONNAIRE	HEA 3	HEA3	972	4 554,82	1 070,38		600,00	56,67
	HEA2	HEA2	925	4 334,57	1 018,62		600,00	56,67
	HEA1	HEA1	890	4 170,56	980,08		600,00	56,67
	4e	1027	830	3 889,40	914,01		600,00	56,67
	3e	1015	821	3 847,23	904,10		600,00	56,67
	2e	930	756	3 542,63	832,52		600,00	56,67
	1er	890	725	3 397,37	798,38		600,00	56,67
COMMANDANT DE POLICE	7e	1015	821	3 847,23	904,10		413,00	56,67
	6e	995	806	3 776,94	887,58		413,00	56,67
	5e	930	756	3 542,63	832,52		413,00	56,67
	4e	878	716	3 355,19	788,47		413,00	56,67
	3e	830	680	3 186,50	748,83		413,00	56,67
	2e	784	645	3 022,49	710,28		413,00	56,67
	1er	741	612	2 867,85	673,94		413,00	56,67
CAPITAINE DE POLICE	E.E.	859	702	3 289,59	904,64		378,00	56,67
	10e	821	673	3 153,69	867,27		378,00	56,67
	9e	776	638	2 989,68	822,16		378,00	56,67
	8e	732	605	2 835,05	779,64		378,00	56,67
	7e	693	575	2 694,46	740,98		378,00	56,67
	6e	653	545	2 553,88	702,32		378,00	56,67
	5e	611	513	2 403,93	661,08		378,00	56,67
	4e	567	480	2 249,29	641,05		378,00	56,67
	3e	525	450	2 108,71	600,98		378,00	56,67
	2e	499	430	2 014,99	574,27		378,00	56,67
	1er	469	410	1 921,27	547,56		378,00	56,67

COMPENSATION CSG MINIMA	Transfert prime-point	PENSION CIVILE	PENSION CIVILE ISSP	PENSION CIVILE NBI	RDS	CSG	RAPP	TRAITEMENT NET MENSUEL
52,50	-32,42	505,58	242,30	20,81	30,96	569,67	33,86	4 899,20
50,22	-32,42	481,14	230,60	20,81	29,61	544,88	33,75	4 687,32
48,51	-32,42	462,93	222,01	20,81	28,61	526,42	33,66	4 529,41
45,60	-32,42	431,72	207,10	20,81	26,89	494,77	33,51	4 258,90
45,16	-32,42	427,04	204,92	20,81	26,63	490,02	33,49	4 218,26
42,00	-32,42	393,23	188,87	20,81	24,77	455,73	33,33	3 925,10
40,49	-32,42	377,11	180,69	20,81	23,88	439,38	33,26	3 785,81
52,50	-32,42	505,58	242,30		30,96	569,63	33,84	4 919,63
50,21	-32,42	481,14	230,60		29,61	544,84	33,72	4 707,74
48,51	-32,42	462,93	222,01		28,61	526,38	33,64	4 549,84
45,59	-32,42	431,72	207,10		26,89	494,73	33,49	4 279,32
45,16	-32,42	427,04	204,92		26,63	489,98	33,47	4 238,68
42,00	-32,42	393,23	188,87		24,77	455,69	33,31	3 945,52
40,49	-32,42	377,11	180,69		23,88	439,34	33,24	3 806,23
43,59	-32,42	427,04	204,92		25,70	472,93	24,04	4 077,51
42,86	-32,42	419,24	200,89		25,27	465,02	24,01	4 010,20
40,43	-32,42	393,23	188,87		23,84	438,65	23,88	3 784,35
38,48	-32,42	372,43	178,52		22,69	417,55	23,79	3 604,42
36,73	-32,42	353,70	169,82		21,66	398,56	23,70	3 441,87
35,03	-32,42	335,50	161,23		20,66	380,09	23,61	3 283,96
33,43	-32,42	318,33	152,84		19,71	362,69	23,53	3 135,36
38,61	-32,42	365,14	192,66		22,77	418,97	22,04	3 613,51
37,16	-32,42	350,06	184,68		21,91	403,17	21,97	3 478,57
35,40	-32,42	331,85	174,84		20,88	384,11	21,88	3 315,93
33,74	-32,42	314,69	165,83		19,90	366,14	21,80	3 162,32
32,24	-32,42	299,09	157,75		19,01	349,80	21,72	3 022,56
30,73	-32,42	283,48	149,67		18,12	333,47	21,65	2 882,79
29,13	-32,42	266,84	140,76		17,18	316,04	21,57	2 734,00
27,66	-32,42	249,67	131,75		16,31	300,12	21,50	2 600,90
26,14	-32,42	234,07	123,67		15,42	283,65	21,09	2 460,19
25,13	-32,42	223,66	117,87		14,82	272,67	20,15	2 367,46
24,12	-32,42	213,26	112,69		14,22	261,70	19,21	2 274,11

Valeur du point d'indice au 01/01/2022 : 4,6860

IMPORTANT

ADHEREZ EN LIGNE
SUR NOTRE SITE
INTERNET
WWW.SYNERGIE-OFFICIERS.COM



ET BENEFICIEZ
DESORMAIS
D'ALLIANCE AVANTAGES
WWW.ALLIANCEAVANTAGES.FR

SYNERGIE-OFFICIERS
03 boulevard du palais 75004 PARIS
01-40-13-02-85
bureau.national@synergie-officiers.com
twitter : @PoliceSynergie